

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2021

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 38
Pouvoirs : 6
Votants : 44

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 27/05/2021

Le 3 juin 2021, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel, AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Valérie BOYER, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Fabien BIHLER (Pouvoir Armand CHAUMONT), Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Bernard REY), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Stéphanie PALLIER, Richard SIMMINI (Pouvoir Nicole DUGELAY).

Secrétaire de séance : Jean-François CHANTELOUBE.

OBJET : FINANCES – Budget Assainissement Collectif 2021 - Décision modificative n°1

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, présente la proposition de décision modificative n°1 du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement (dépenses et recettes) 0,00 €

Cette décision modificative permet :

En fonctionnement :

- D'augmenter les crédits du compte 673 « titres annulés sur exercice antérieur » pour un montant de 45 700€, afin de parvenir à 72 700€. Ces crédits serviront à annuler le titre émit en 2019 (T250B53/2019 de 72 700€) au compte 704-811 participation à l'assainissement collectif au nom de la SEMCODA émit pour un projet de construction à Villeneuve. En effet, la SEMCODA a indiqué que son projet est actuellement stoppé, et sera soit modifié, soit abandonné. Le titre de 72 700€ de 2019 est donc devenu sans fondement.

L'équilibre budgétaire est assuré par une diminution des crédits du compte 604 Achats d'études et de prestations de services pour -45 700€.

En investissement :

Pas d'écriture en investissement.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 20/05/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

➤ **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 du Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021 suivante :

					FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D		011	604	811	Achats d'étude et de prestations de services	-45 700,00		Annulation d'un titre de 2019 participation à l'assainissement collectif - SEMCODA, pour un projet de construction à Villeneuve qui sera modifié ou abandonné
D		67	673	811	Titres annulés sur exercices antérieurs	45 700,00		
					TOTAL	0,00	0,00	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210603-2021C114-FI

Affichage le :

- 7 JUIN 2021

- 7 JUIN 2021 A Trévoux, le 03/06/2021

Le Président,
Marc PECHOUX

